

# ÉCODIA :

## Écoute Consultation Observation

## Dialyse Information Aide



Véronique JENDRZEJEWSKI, Catherine PALKA,  
Infirmières, Nathalie GOFFART, Cadre de santé,  
Service d'hémodialyse, CH, VALENCIENNES

Le service d'hémodialyse du centre hospitalier Jean Bernard de Valenciennes a établi un programme d'éducation thérapeutique, opérationnel depuis 2001, revu dans son ensemble en juin 2011 et répondant aux exigences de l'ARS.

Ce programme s'adresse aux personnes atteintes d'une insuffisance rénale chronique, en stade préterminal et répondant à une des 30 affections longues durées exonérant du ticket modérateur.

On estime 60 nouveaux patients en dialyse par an, c'est donc une action d'accompagnement de cette population l'année précédant l'entrée en dialyse, qui a pour objectifs :

- Favoriser la compréhension de la personne en IRC sur la nécessité de débiter un traitement de suppléance,
- Accompagner la personne dans le choix de celui-ci afin de le rendre acteur dans son processus de soin en lien avec son projet de vie.

Tout au long du programme, la coordination est assurée dans la prise en charge :

- Le néphrologue, au décours de la consultation médicale, remplit la fiche de renseignements et la transmet au secrétariat d'hémodialyse.
- La secrétaire y joint le courrier et transmet ces 2 documents à l'IDE chargée des convocations.

- L'infirmière envoie alors un formulaire d'explication du programme, une date de consultation infirmière ainsi qu'un questionnaire d'évaluation des connaissances.
- Le premier entretien est individuel et partagé entre un temps infirmier et un temps diététique. Le programme est à nouveau présenté, le consentement du patient est recueilli et une charte de confidentialité est présentée à la personne et signée par l'IDE. Ces documents sont rassemblés dans le dossier d'éducation thérapeutique propre à chaque patient. Tout au long de l'entretien, le diagnostic éducatif est élaboré, les séances d'éducation sont présentées et ensemble, le soignant et le patient élaborent le contrat d'éducation avec les objectifs propres; un courrier d'inclusion au programme est ensuite envoyé au néphrologue et un au médecin traitant.
- Le patient a ensuite, selon ses objectifs définis lors du BEI (Bilan Éducatif Initial), la possibilité d'assister aux ateliers d'éducation. Ils sont au nombre de trois et réalisés une fois par mois, nous pouvons accueillir 8 à 10 personnes, accompagnées ou non.

Les sujets traités sont :

- « L'insuffisance rénale, parlons-en », animé par une infirmière
- « Mon assiette et moi », animé par la diététicienne

## La dialyse hors centre

- « Traitement et qualité de vie », animé conjointement par une IDE d'hémodialyse, une IDE de dialyse péritonéale, une IDE coordonnatrice de l'unité de prélèvement d'organes et, dans la mesure du possible, un patient vient témoigner de son vécu.
- Une aide-soignante clinicienne aide au bon déroulement et participe aux ateliers.

Au terme de chaque entrevue, l'intervenant remplit la feuille de suivi éducatif de chaque patient et y formule une courte synthèse permettant d'apprécier le déroulement de la séance, le comportement du patient et les points abordés. Cette fiche est un outil de transmission et est incluse dans le dossier ETP. L'intervenant remplit également un tableau Excel permettant les calculs de file active pour l'évaluation annuelle.

Une seconde consultation infirmière individuelle est réalisée à distance de ces ateliers, avec élaboration du bilan éducatif final : le même questionnaire que celui rempli au premier entretien, permettra par comparaison d'évaluer l'acquisition de connaissances faites lors des différents ateliers.

Les objectifs du patients, formulés lors du BEI sont également revus, si ils ne sont pas atteints, nous essayons de voir les raisons et les solutions. Nous remettons un questionnaire de satisfaction du programme à chaque personne durant cette entrevue.

Une synthèse globale, reprenant le diagnostic éducatif, les objectifs, les synthèses des ateliers et le bilan final, est rédigée, envoyée au néphrologue, au médecin traitant, au patient et un double est inclus dans le dossier ETP.

Lors de l'entrée en dialyse, le dossier ETP est transmis à l'équipe soignante.